

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 15 février 2021
N° CD-2021-3-3-2

3^{ème} Commission

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

Service instructeur

Service attractivité des territoires

Service consulté

Service tourisme et montagne

BUDGET PRIMITIF 2021 POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITE DU TOURISME ET DE LA MONTAGNE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) porte l'ambition d'accompagner les territoires et les partenaires dans leurs projets de développement afin de poursuivre et d'amplifier une dynamique d'attractivité, de croissance, d'innovation et d'emploi, porteuse d'avenir pour l'Alsace et ses habitants.

Dans un esprit collaboratif et partenarial, la CeA souhaite engager avec l'ensemble des partenaires des politiques innovantes et porteuses d'une croissance durable et partagée pour renforcer l'attractivité des territoires dans l'espace transfrontalier.

Aujourd'hui, l'épidémie de coronavirus place nos territoires dans une situation de crise sanitaire, économique et sociale sans précédent. Des mesures inédites de soutien ont été mises en place en 2020 pour soutenir et accompagner les acteurs et redonner confiance à l'économie locale.

Ces soutiens ont confirmé le rôle majeur des Départements, pour agir au plus proche des territoires avec des aides qui renforcent leur attractivité et contribuent à la sauvegarde des entreprises et des emplois qui s'y rattachent.

La CeA souhaite renforcer cette dynamique afin de contribuer à redresser rapidement et durablement le tissu économique en soutenant des actions et des projets qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable, résilient, solidaire, innovant et qui favorisent la croissance et la cohésion des territoires.

Le budget en faveur de l'Attractivité se traduit en particulier par le soutien à

l'ADIRA dont le rôle et la place centrale ont été confortés par les accords de Matignon du 29 octobre 2018 avec des missions de développement économique, d'attractivité et de marketing territorial, d'insertion par l'économie, de solidarité territoriale et d'accès aux services publics départementaux, le soutien à des projets structurants comme Euro3Lys, 3 Land, Europa Vallée, le soutien aux infrastructures aéroportuaires et portuaires et le soutien en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le budget en faveur du Tourisme porte principalement sur le soutien apporté à ADT en charge notamment de la mise en œuvre de la politique touristique de la CeA au travers de la Stratégie Interdépartementale du Tourisme Alsacien 2017-2021, du lancement de la nouvelle stratégie touristique de la CeA, du soutien à des actions et à des animations touristiques, du soutien au CEEJA, de la participation statutaire de la CeA au budget du SYMBIO et du lancement d'une étude en faveur du développement du grand site touristique comportant l'Ecomusée, le Parc du Petit Prince et le Carreau Rodolphe.

Le volet Montagne comporte le soutien apporté dans le cadre de la politique Montagne 2018-2025 aux quatre syndicats mixtes de Montagne : Lac Blanc, Vallée de Munster Hautes-Vosges, Markstein Grand Ballon et SMIBA, les investissements réalisés sur le Champ du Feu ainsi que le lancement d'une étude en vue d'une nouvelle gouvernance des sites de Montagne.

Le budget global 2021 en faveur de l'Attractivité, du Tourisme et de la Montagne s'élève :

En dépenses à :

- 11 685 488,08 € de crédits de paiement et 200 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 4 603 145,50 € de crédits de paiement et 314 000 € d'autorisation de programme en investissement ;

En recettes à :

- 489 438 € de crédits en fonctionnement et 75 000 € de crédits en investissement.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) porte l'ambition d'accompagner les territoires et les partenaires dans leurs projets de développement afin de poursuivre et d'amplifier une dynamique d'attractivité, de croissance, d'innovation et d'emploi, porteuse d'avenir pour l'Alsace et ses habitants.

Dans un esprit collaboratif et partenarial, la CeA souhaite engager avec l'ensemble des partenaires des politiques innovantes et porteuses d'une croissance durable et partagée pour renforcer l'attractivité des territoires dans l'espace transfrontalier.

Le redémarrage de l'économie lié à la pandémie de la COVID-19 devra tenir compte des grandes évolutions en matière de transition écologique, de transition numérique ou encore du vieillissement de la population mais aussi de l'évolution des comportements (télétravail, consommation, etc...), d'un étalement urbain qui a atteint ses limites et d'une nécessaire relocalisation de certaines activités pour favoriser le développement de l'économie de proximité.

C'est ainsi que la CeA envisage de lancer un nouveau plan de soutien d'urgence alsacien qui s'articulera autour des volets du tourisme, de la culture, de la jeunesse et des sports. Les contours de ce plan de relance et les mesures exceptionnelles proposées font l'objet d'un rapport spécifique présenté lors de cette même séance plénière.

I/ POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITE

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021

La politique de l'attractivité a pour objectif :

- ✓ de favoriser la proximité et la cohésion sociale,
- ✓ d'ancrer les territoires dans des dynamiques de création d'emplois,
- ✓ de lutter contre la précarité et l'exclusion,
- ✓ de développer l'économie de la connaissance grâce au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- ✓ de soutenir les équipements structurants et les projets majeurs qui renforcent l'attractivité et favorisent un développement équilibré des territoires.

Cette politique se traduit par le soutien à l'ADIRA, dont le rôle et la place centrale ont été confortés par les accords de Matignon du 29 octobre 2018, autour de cinq missions :

- le développement économique (55 % du budget), financé par la Région et les EPCI,
- l'attractivité et le marketing territorial (25 % du budget) financés par la CeA (90 %) et la Région (10 %). La gestion de la Marque Alsace, autrefois réalisée par l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, est confiée à l'ADIRA depuis le 1^{er} janvier 2020,
- l'insertion par l'activité (5 %), financée par la CeA,
- la solidarité territoriale (10 %), financée par la CeA (70 %) et les EPCI (30 %),
- l'accès aux services publics départementaux (accès routiers, signalétique, THD, etc...) (5 %), financé par la CeA.

Suite aux accords de Matignon, l'équipe de la Marque Alsace a rejoint l'ADIRA le 1^{er} janvier 2020 après un transfert d'actifs depuis l'Agence d'Attractivité de l'Alsace. Cette dernière a fusionné avec Grand Enov le 1^{er} juillet 2020, afin de mettre en place un dispositif dédié aux investissements étrangers à l'échelle du Grand Est.

En 2020, face à la crise sanitaire, l'ADIRA a accompagné les entreprises, en particulier les grands comptes, en :

- collectant et diffusant de l'information utile aux dirigeants d'entreprise et en gardant le contact avec ces derniers, pour les aider et les conseiller,
- accompagnant l'Etat et les collectivités territoriales (Région, CeA, Intercommunalités) dans leurs initiatives de réponse à la crise,
- contribuant aux collectes et productions locales d'équipements de première nécessité,
- apportant à travers la Marque Alsace de l'information positive sur la mobilisation des Alsaciens.

Cette politique de l'Attractivité s'inscrit également dans le cadre de soutiens en faveur de projets d'envergure comme :

- Euro3Lys : projet d'envergure pour le territoire de Saint-Louis Agglomération dans l'espace tri-national avec l'aménagement du site du Technoport (dont le projet de création de ZAC est en cours) et de la ZAC du quartier du Lys à Saint-Louis en vue de répondre aux enjeux de développement de l'économie, de l'emploi et de la qualité de vie des habitants. La reconfiguration des échangeurs autoroutiers et de la RD 105 est prévue et constitue le trait d'union entre les deux sites. La maîtrise d'ouvrage du volet routier dénommé 5A3F est assurée par la CeA.

La CeA est membre du syndicat mixte pour l'aménagement du Technoport des Trois Frontières (SMAT) et participe à son fonctionnement à hauteur de 40 %, les 60 % restants étant financés par Saint-Louis Agglomération. La procédure administrative de création de la ZAC est portée par Saint-Louis Agglomération, le SMAT n'étant pas compétent en matière d'urbanisme.

L'année 2021 verra la poursuite de ce projet en vue de répondre aux enjeux de développement de l'économie, de l'emploi et de la qualité de vie des habitants.

- 3 Land : projet d'aménagement trinational des rives du Rhin situé sur les communes de Huningue, Weil-am-Rhein et Bâle. Ce projet consiste à transformer la zone industrielle et portuaire entre le pont Palmrain et le pont Dreiosenbrücke sur le plan économique et structurel pour en faire un nouveau quartier à l'échelle tri-nationale. Le projet de construction d'un nouveau pont sur le Rhin entre la France et la Suisse constitue le symbole principal de ce projet trinational labellisé IBA 2020.
- Le projet Europa Vallée qui porte sur le lancement d'une étude pour un développement économique-touristique responsable et durable en Alsace Centrale intégrant les atouts et les besoins du territoire et explorant les opportunités de développement de mobilités respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.
- Plates-formes départementales d'activités : parmi les actions phares, la CeA poursuivra son soutien aux 5 plates-formes départementales d'activités (PFDA) qui maillent le territoire bas-rhinois (Dambach-la-Ville, Brumath, Saverne Martelberg, Thal-Drulingen en Alsace Bossue, Port de Lauterbourg sous maîtrise d'ouvrage du Port Autonome de Strasbourg), vecteurs de développement économique, d'attractivité et de création d'emplois. Le soutien financier de la CeA, sous forme de subventions ou d'avances remboursables, sera mis en œuvre au rythme de l'avancement des projets, sur appels de fonds des EPCI maîtres d'ouvrages.

Sur un engagement de près de 70 M€, 40 M€ ont été mobilisés à ce jour (7,8 M€ de subventions et 32,3 M€ d'avances remboursables). Le stock des avances restant à rembourser est de l'ordre de 15 M€.

- Port Autonome de Strasbourg (PAS) : La CeA poursuivra l'accompagnement du Port Autonome de Strasbourg dans ses projets d'amélioration de l'accessibilité ferroviaire et l'augmentation de sa capacité de traitement des terminaux à conteneurs, sous la maîtrise d'ouvrage du PAS, conformément aux engagements du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Les coûts retenus au CPER constituent les montants éligibles des programmes d'investissement. Le soutien financier de la CeA, sous forme de subventions, sera mis en œuvre au rythme de l'avancement des projets, sur appels de fonds crédits par le PAS.

Par ailleurs, il y a également lieu de souligner le soutien à l'amélioration de la desserte aérienne européenne de Strasbourg à travers principalement le dispositif de compensation financière de la baisse de la taxe d'aéroport afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'aéroport de Strasbourg, ainsi que l'engagement fort en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche (opérations du Plan Campus notamment).

La collectivité est aussi engagée dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et de son volet interdépartemental des actions en matière de lutte contre la désertification médicale afin de promouvoir les territoires alsaciens et favoriser l'accueil des jeunes médecins (plaquettes de promotion, site de promotion, ...).

B/ Les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

| | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021/ BP 2020 (€) | BP 2021/ BP 2020 (%) | AP/AE nouvelles |
|------------------------------|---------------------|------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 4 720 172,00 | 5 466 398 | 746 226,00 | 15,81% | 0 |
| Dépenses d'investissement | 4 459 263,15 | 3 097 156 | -1 362 107,15 | -30,55% | 9 000 |
| | | | * | | |
| Total dépenses (A) | 9 179 435,15 | 8 563 554 | -615 881,15 | -6,71% | 9 000 |
| Recettes de fonctionnement | 29 438,00 | 29 438 | 0,00 | 0,00% | |
| Recettes d'investissement | 135 000,00 | 75 000 | -60 000,00 | -44,44% | 0 |
| Total recettes (B) | 164 438,00 | 104 438 | -60 000,00 | -36,49% | 0 |
| Dépenses nettes (A-B) | 9 014 997,15 | 8 459 116 | -555 881,15 | -6,17% | |

* crédits en diminution par manque de lisibilité sur les PFDA portés par les EPCI. Des ajustements seront proposés le cas échéant lors de la DM1.

La politique Attractivité est répartie en trois secteurs : « Europe », « soutien à la recherche universitaire » et « développement de l'attractivité ».

Pour 2021, cette politique en faveur de l'attractivité mobilisera les crédits suivants :

- Section fonctionnement :
 - En dépenses : 5 466 398 € de crédits de paiement
 - En recettes : 29 438 € de crédits

- Section d'investissement :
 - En dépenses : 3 097 156 € de crédits de paiement avec une autorisation de programme de 9 000 €
 - En recettes : 75 000 € de crédits.

1) Secteur « Europe » (P048)

L'aéroport de Strasbourg-Entzheim est une plateforme indispensable au fonctionnement de l'aire métropolitaine et renforce ses prérogatives européennes. Comme tout le transport aérien, l'aéroport de Strasbourg est frappé de plein fouet par la crise sanitaire et économique. Le directoire anticipe une baisse d'activité de plus de 60 % en 2020 et, sans dégradation nouvelle, un retour à la situation ante n'est pas prévue avant 2023. Il est dès lors essentiel de maintenir la compétitivité commerciale de l'aéroport dans les financements qui seront mis en place dans le Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023.

Pour la section de fonctionnement, en dépenses, un crédit de 1 960 700 € est sollicité pour 2021 (opérations P048O006 + P048O007) afin de poursuivre le soutien à l'aéroport de Strasbourg à travers le financement des liaisons sous obligations de service public (Amsterdam, Madrid, Munich) et du mécanisme de compensation de la baisse de la taxe d'aéroport.

2) Secteur « soutien à la recherche universitaire » (P055)

La dynamique engagée en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche sera poursuivie pour favoriser le soutien aux pôles d'excellence et à la vie universitaire, le rapprochement avec l'économie locale, notamment des dynamiques d'innovation au service des entreprises, l'émergence de projets partenariaux initiés dans le champ des compétences de la collectivité (prévention sanitaire, insertion, culture, promotion des langues régionales, ...) à l'instar du partenariat initié entre la CeA et l'Université de Strasbourg (UNISTRA).

Le soutien à l'enseignement supérieur s'inscrit pour l'essentiel dans les grandes contractualisations pluriannuelles conclues avec l'Etat : Contrat de Plan Etat-Région, Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne, Programme d'Investissements d'Avenir, Plan Campus.

A ce jour, les engagements en cours concernent notamment les opérations du Plan Campus en faveur de l'amélioration de la vie étudiante (restructuration de la cité universitaire Paul Appell, site de l'Hôpital Civil, Studium Learning Center à Strasbourg), l'opération IRCAD 3 (plateforme de chirurgie robotique) et le soutien à la construction du Learning Center à Mulhouse.

Dans le cadre de la Stratégie OR et de l'intensification de la coopération transfrontalière entre l'Alsace et ses voisins allemands et suisses, un soutien est apporté à NEUREX pour la réalisation du projet trinational Interreg « Inter-neurone ».

Le programme de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche mobilisera en 2021 :

- Pour la section de fonctionnement, en dépenses :
 - 243 000 € pour la subvention à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (opération P055O005)
 - 17 500 € pour le soutien au projet Inter-Neurone mené par NEUREX Alsace (opération P055O008)
- Pour la section d'investissement, en dépenses :
 - 724 137 € pour l'opération de construction de la bibliothèque universitaire « Learning Center » sur le campus de l'Illberg à Mulhouse (opération P055O003)
 - 600 000 € pour l'opération de construction du « Learning Center » à Strasbourg dans le cadre du Plan Campus (opération P055O009).

Pour l'ensemble de ces soutiens un crédit de 1 584 637 € est prévu, en dépenses de fonctionnement et d'investissement, pour 2021.

3) Secteur « développement de l'attractivité » (P056 – P057 – P058)

a) Soutien à l'économie (P056)

En dépenses :

➤ **ADIRA**

A l'instar d'Alsace Destination Tourisme, l'ADIRA est une agence à l'échelle alsacienne depuis 2016, qui porte la politique de l'attractivité pour le compte de la CeA.

En 2021, son rôle d'accompagnement des entreprises et des collectivités sera crucial pour faire face à l'après-crise du Covid : conseiller les entreprises en difficulté, renforcer le lien avec la Direction de la solidarité de la CeA pour favoriser l'insertion des bénéficiaires des minima sociaux, appuyer les projets d'installation et de développement d'entreprises, porter via la Marque Alsace des actions de communication pour promouvoir la consommation locale et valoriser les filières, être le partenaire des territoires et des élus pour définir leurs stratégies d'attractivité, etc...

A terme, la Région et la CeA financeront chacune 40 % du budget de l'ADIRA, la contribution des EPCI s'établissant à 20 %.

Si la participation cible des EPCI est de 20 %, elle sera en 2021 de 6,9 % (comme en 2020), la différence étant prise en charge à parité par la Région et la CeA qui contribuera ainsi à hauteur de 48,7 % au budget 2021 de l'ADIRA.

L'ADIRA comporte actuellement 32,6 employés équivalent temps plein.

La mise en place d'une convention d'objectifs CeA / ADIRA sera étudiée. La révision des statuts, actuellement en cours, sera poursuivie.

Un crédit de 2 258 504 € est sollicité, en dépenses de fonctionnement, pour 2021 (P056O001).

➤ **3 Land**

La CeA apportera également sa contribution au projet d'aménagement trinational des rives du Rhin situé sur les communes de Huningue, Weil-Am-Rhein et Bâle. Ce projet consiste à transformer la zone industrielle et portuaire entre le pont Palmrain et le pont Dreiosenbrücke sur le plan économique et structurel pour en faire un nouveau quartier à l'échelle tri-national. Le projet de construction d'un nouveau pont sur le Rhin entre la France et la Suisse constitue le symbole principal de ce projet trinational labellisé IBA 2020.

Pour 2021, en dépenses d'investissement, un crédit de 9 000 € (P056O022) avec l'inscription de l'autorisation de programme correspondante sont sollicités.

➤ **Etude relative au développement économique et touristique en Alsace Centrale**

L'Etat, la Région, la CeA et les deux EPCI du territoire ont décidé de confier à l'ADIRA, par le biais d'une convention de groupement de commandes, le pilotage d'une étude prospective sur le développement économique-touristique responsable et durable du territoire de l'Alsace Centrale, tenant compte de l'existant et des initiatives en cours, notamment du projet Europa Vallée, à considérer comme le déclencheur de la démarche des acteurs publics.

Pour 2021, en dépenses de fonctionnement, un crédit de 40 000 € pour l'étude Territoire Alsace Centrale (P056O030) est sollicité.

➤ **Désertification médicale**

Ce budget tient également compte de la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et de son volet interdépartemental sur le volet désertification médicale avec des actions en matière de soutien à la démographie médicale afin de promouvoir les territoires alsaciens et favoriser l'accueil des jeunes médecins (plaquettes de promotion, site de promotion, ...) notamment dans le cadre de la participation aux portes ouvertes lors de la journée des internes en médecine à Strasbourg.

Pour 2021, en dépenses de fonctionnement, un crédit de 1 000 € est sollicité (P056O002).

➤ **Tableau de bord de Veille des Territoires**

Concernant le tableau de bord de veille des Territoires, la démarche partenariale mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs socio-économiques pour disposer d'une information partagée nécessaire à une meilleure connaissance et compréhension, des évolutions socio-économiques utiles au développement, à la compétitivité et à l'attractivité des territoires sera également poursuivie. Cette démarche développée dans le Haut-Rhin en lien avec l'ADAUHR-ATD, sera poursuivie et élargie à l'échelle de l'Alsace dans son intégralité.

Pour 2021, en dépenses de fonctionnement, un crédit de 5 700 € pour le Tableau de Bord de Veille des Territoires (P056O003) est sollicité.

➤ **Infrastructures aéroportuaires**

L'année 2021 sera aussi consacrée à la poursuite du soutien en faveur des projets de développement majeurs pour favoriser l'attractivité des territoires au travers notamment du soutien apporté aux aménagements des infrastructures aéroportuaires et portuaires :

- Aéroport de Colmar-Houssen
- Aérodrome de Mulhouse-Habsheim
- Port Rhénan de Colmar-Neuf-Brisach
- Port Autonome de Strasbourg (accessibilité routière et ferroviaire et terminal conteneurs)
- Port de Lauterbourg.

Pour 2021, en dépenses de fonctionnement un crédit de 68 000 € pour le soutien à l'aéroport de Colmar-Houssen et l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (P056O004) est sollicité.

➤ **Autres soutiens**

Pour 2021, en dépenses de fonctionnement, les crédits de paiement suivants sont sollicités :

- 36 000 € pour le soutien à la Chambre de Consommation d'Alsace (P056O016)
- 6 000 € pour le soutien à Fond'Action Alsace (P056O017)
- 9 994 € pour les cotisations en faveur des organismes professionnels (P056O029)
- 800 000 € pour le Fonds de soutien aux actions de proximité mis en place dans le cadre du plan de relance lié à la COVID 19 (P056O033)
- 20 000 € pour la participation au Syndicat Mixte d'Aménagement du Technoport (P056O034).

Pour 2021, en dépenses d'investissement, les crédits de paiement suivants sont sollicités :

- 90 000 € pour le développement local des bassins de vie (P056O015)
- 60 000 € pour le soutien en faveur des commerces de proximité (P056O021)
- 500 000 € pour la participation au Fonds Résistance Grand Est (P056O031).

En recettes :

Il est proposé l'inscription, en fonctionnement, d'un montant de 29 438 € au titre de l'étude géothermie en Alsace du Nord (P056O028) et, en investissement, une recette de 75 000 € pour le Fonds de garantie SIAGI (P056O006).

b) Le développement local (P057)

Pour la section d'investissement, en dépenses : un crédit de paiement de 114 019 € est sollicité pour le Contrat de territoire EMS (solde des dernières opérations de voirie – P057O003).

c) Le fonds de développement et d'attractivité (P058)

➤ **Parc des Expositions de Strasbourg**

La CeA honorera également ses engagements en faveur du nouveau Parc des Expositions de Strasbourg (PEX) contribuant ainsi à l'attractivité et au rayonnement de Strasbourg et de la métropole au bénéfice de tout le territoire alsacien.

Un crédit de 1 M€ est sollicité, en dépenses d'investissement, pour 2021 (P058O001).

II/ POLITIQUE EN FAVEUR DU TOURISME

A/Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021

Convaincus de la pertinence d'une action à l'échelle alsacienne et de l'enjeu fondamental que constitue le développement touristique, les deux Départements alsaciens ont souhaité, dès 2017, consolider et élargir leur ambition touristique commune à travers la co-construction d'une Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021 (SIDTA) avec comme finalité d'augmenter la durée moyenne des séjours en Alsace et deux ambitions : faire « Rêver d'Alsace » et garantir de « Vivre ses rêves en Alsace ».

Le tourisme occupe une place majeure dans l'économie alsacienne. Avant la crise sanitaire, l'Alsace enregistrait :

- près de 23 millions de visiteurs dont 15 millions de touristes qui ont générés 31 millions de nuitées dont 14 millions de nuitées marchandes et 8,5 millions de nuitées étrangères,
- un chiffre d'affaires HT des entreprises touristiques alsaciennes de l'ordre de 2,5 milliards €,
- 40 000 emplois salariés et non-salariés soit près de 5,5 % des emplois salariés.

La crise sanitaire a fortement impacté cette filière et les premières estimations délivrées par l'Observatoire Régional du Tourisme sont les suivantes (chiffres septembre 2020 - comparaison août 2020 à août 2019) :

Hôtels

Fréquentation : - 74 %, essentiellement la clientèle étrangère

Chiffre d'Affaires : - 77 %

Taux d'occupation : - 80 %

Restaurants

Fréquentation : - 66 %

Chiffre d'Affaires : - 65 %

Le plan d'actions de la stratégie s'articule autour de 5 défis et s'appuie sur 6 thématiques d'excellence :

- découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce (vélo, randonnée, ...),
- prendre de la hauteur en Alsace (Massif des Vosges, quatre saisons...),
- l'Alsace prend soin de vous (bien-être en Alsace),
- savourer les étoiles et millésimes d'Alsace (gastronomie, vins et bières),
- vivre le fantastique des châteaux forts d'Alsace,
- l'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe (tourisme de mémoire, transfrontalier...).

Un travail a été mené sur la préfiguration de la gouvernance de la Destination Alsace, dans le cadre de la coordination alsacienne prévue par la Loi Alsace du 2 août 2019 et les Accords de Matignon. La CeA coordonnera la politique du tourisme sur son territoire en lien avec les autres collectivités et les acteurs du secteur.

En 2020, afin de participer activement à la relance de l'économie touristique alsacienne en grande difficulté suite à la crise sanitaire et économique liée à la Covid 19, les deux Départements alsaciens ont mis en place plusieurs actions à caractère exceptionnel en lien avec ADT, et notamment :

- la mise en œuvre d'un plan de communication touristique de relance, pour faire revenir les touristes en Alsace et inciter les habitants à consommer des offres touristiques locales ;
- les relais des informations et mise en place d'outils de discussion et de webinaires pour les socioprofessionnels, afin de leur apporter conseil et écoute ;
- la création d'un Fonds d'urgence en faveur de la filière touristique, pour répondre aux difficultés rencontrées par les entreprises du tourisme ;
- la distribution de pass touristiques à destination de clientèles cibles pour les faire consommer localement et relancer l'économie touristique.

La Collectivité européenne d'Alsace entend se mobiliser pleinement aux côtés de son agence de développement touristique ADT pour soutenir les acteurs de cette filière et leur permettre de renouer avec le chemin de la croissance mais aussi pour leur permettre de relever les défis et les transformations qui les attendent liés notamment à l'évolution numérique et à la transition écologique.

B/ Les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

| | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021/ BP 2020 (€) | BP 2021/ BP 2020 (%) | AP/AE nouvelles |
|------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 5 380 038,88 | 5 356 150,08 | -23 888,80 | -0,44% | 100 000 |
| Dépenses d'investissement | 331 546,50 | 0,00 | -331 546,50 | -100,00% | |
| Total dépenses (A) | 5 711 585,38 | 5 356 150,08 | -355 435,30 | -6,22% | 100 000 |
| Recettes de fonctionnement | 920 000,00 | 460 000,00 | -460 000,00 | -50,00% | |
| Total recettes (B) | 920 000,00 | 460 000,00 | -460 000,00 | -50,00% | |
| Dépenses nettes (A-B) | 4 791 585,38 | 4 896 150,08 | 104 564,70 | 2,18% | |

La politique touristique s'inscrit dans les secteurs « Tourisme » et « Finances ».

Pour 2021, cette politique mobilisera, pour la section de fonctionnement, les crédits suivants :

- En dépenses : 5 356 150,08 € de crédits de paiement et une autorisation d'engagement nouvelle de 100 000 €
- En recettes : 460 000 € de crédits.

1) Secteur Tourisme (programme P059)

En dépenses :

➤ **Alsace Destination Tourisme (ADT)**

ADT a pour missions de :

- contribuer à la préparation et à la mise en œuvre de la politique touristique d'intérêt général de la CeA, notamment au travers de la SIDTA 2017-2021,
- prendre, susciter, favoriser toutes initiatives et émettre des avis techniques et expertises tendant au développement et à la promotion du tourisme en faveur de la Destination Alsace,
- contribuer à l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques des territoires avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon international, national, régional, départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet,
- fédérer et coordonner les actions des acteurs du tourisme publics ou privés.

ADT compte, en 2021, 48,4 employés équivalent temps plein et a son siège social à Colmar et des bureaux à Strasbourg.

La mise en place d'une convention d'objectifs CeA/ADT sera étudiée courant 2021.

Pour la contribution de la CeA au fonctionnement d'ADT, un crédit de 4 338 993 € est sollicité en dépenses section de fonctionnement (P059O002).

➤ **SIDTA**

La SIDTA arrivant à échéance fin 2021, l'année sera consacrée à son bilan et à la préparation de la nouvelle stratégie touristique 2022-2026, qui prend une nouvelle dimension avec la création de la CeA.

Pour l'accompagnement à la définition d'une nouvelle stratégie touristique pour la CeA, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 100 000 € est sollicitée en dépenses section de fonctionnement (P059O012).

➤ **Navettes touristiques**

La CeA poursuivra ses soutiens en faveur des navettes touristiques (P059O001 : Navettes des Crêtes, Fleckenstein, Haut-Koenigsbourg, Europa Park, Champ du Feu ; P059O004 : Saint-Louis/EuroAirport). Un crédit de paiement de 445 932,08 €, en dépenses de fonctionnement, est sollicité.

➤ **CEEJA**

Il est prévu de poursuivre le soutien au Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) qui accompagne notamment le développement touristique entre le Japon et l'Alsace.

Les activités principales dans le domaine de l'Attractivité et du Tourisme du CEEJA sont les suivantes :

- valorisation de l'Alsace comme destination internationale en coopération avec Club Tourism international et Alsace Destination Tourisme (ADT) ;
- réunion des entreprises japonaises en coopération avec le Consulat Général du Japon ;
- rencontre au Parlement européen entre régions européennes et préfectures japonaises (mise en relief des clusters d'Alsace tels que Biovalley, Energivie)... ;
- plan de revitalisation de Ricoh, avec 5 nouveaux projets Japon
- création, avec la Région Grand-Est, d'un nouveau cluster Japon 2020.

Pour le soutien au fonctionnement du CEEJA, un crédit de paiement de 243 000 €, en dépenses de fonctionnement, est sollicité (P059O009).

➤ **SYMBIO**

Le SYMBIO est un syndicat mixte regroupant la CeA, la Région Grand Est et Mulhouse Alsace Agglomération. Il est en charge de la gestion et du développement du site touristique formé par le Parc du Petit Prince, l'Ecomusée d'Alsace et le Carreau Rodolphe. Il porte près de 130 ha de foncier, dont 55 ha en pleine propriété et 75 ha en bail emphytéotique consenti par la commune d'Ungersheim jusqu'en 2079 et a contractualisé par bail privé les occupations de terrains.

Les évolutions des fréquentations de ces sites emblématiques ont été les suivantes : Parc du Petit Prince (181 000 visiteurs en 2019 contre 84 000 en 2020), Ecomusée d'Alsace (181 000 visiteurs en 2019 contre 74 801 en 2020), Carreau Rodolphe (5 700 visiteurs en 2019 contre 561 en 2020).

La contribution financière de la CeA aux frais de fonctionnement administratif du SYMBIO est fixée par les statuts selon la clé de répartition suivante :

- 42 % pour la Région Grand Est,
- 42 % pour la CeA,
- 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération.

En 2020, le budget global du SYMBIO s'est élevé à 263 156 €, dont 125 000 € en investissement (acquisition de l'hôtel des Loges, réalisation de la route d'accès parking, ...).

En 2021, le SYMBIO poursuivra la gestion foncière du site formé par le Parc du Petit Prince, l'Ecomusée et le Carreau Rodolphe et son aménagement (aire de camping-car, bornes de recharge pour voitures et vélos électriques, ...).

Pour la contribution statutaire au SYMBIO, un crédit de paiement de 35 000 €, en dépenses de fonctionnement, est sollicité (P059O008).

➤ **Etude pour le développement du site Parc du Petit Prince/Ecomusée/Carreau Rodolphe**

La crise sanitaire est venue bouleverser la filière touristique avec une évolution des modes de consommation plus étiq ue et responsable à travers un tourisme plus durable. Elle a également vu une progression majeure du numérique qui impose désormais sa prise en compte dans le modèle touristique alsacien. Face à ces défis, le territoire, constitué par le Carreau Rodolphe, l'Ecomusée et le Parc du Petit Prince, a l'ambition de se développer autour d'un projet touristique durable qui répond aux attentes d'une nouvelle clientèle.

L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire Sud Alsace et de construire un complexe touristique majeur et innovant gardant l'identité de chaque site et intégrant une véritable dimension environnementale et durable. Il est ainsi prévu le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité de ce projet. L'autorisation de programme correspondante a été votée en 2020.

➤ **Actions et animations touristiques**

Il est proposé la poursuite du soutien :

- aux actions de développement touristique à l'échelle de l'Alsace (notamment dans le cadre de la SIDTA), du Massif des Vosges (dans le cadre de la stratégie touristique Massif des Vosges 2020-2022) et transfrontalière,
- à des actions et animations touristiques portées par des collectivités ou des associations.

| | |
|---|------------------|
| Stratégie touristique pour le Massif des Vosges 2020-2022 | 45 000 € |
| Valorisation du patrimoine castral | 15 000 € |
| Opération « Alsace à vélo » | 13 000 € |
| Folie'Flore | 20 000 € |
| Forêt enchantée | 10 000 € |
| Ouverture et animation du Chalet du Champ du Feu en été | 3 000 € |
| Surveillance estivale du Mont Saint Odile | 5 225 € |
| Dépenses directes | 1 850 € |
| TOTAL | 113 075 € |

Pour la section de fonctionnement, en dépenses, un crédit de 113 075 € est sollicité (P059O001).

➤ **Soutien aux organismes et associations à vocation touristique**

Différents organismes et associations contribuent au développement du tourisme en Alsace, en cohérence avec la SIDTA et ses filières d'excellence. Il est proposé la poursuite de leur soutien dans le cadre de la CeA.

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Club vosgien | 63 400 € |
| Gîtes de France | 30 000 € |
| Clévacances | 30 000 € |
| Sundgau, routes de la carpe frite | 6 000 € |
| Ronde des Fêtes | 3 150 € |
| AJA - Terre d'Est | 36 600 € |
| Fédération des stations vertes | 1 000 € |
| TOTAL | 170 150 € |

Pour la section de fonctionnement, en dépenses, un crédit de 170 150 € est sollicité (P059O006).

➤ **Fonds congrès**

Pour soutenir les congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant en Alsace, un crédit de 10 000 € est sollicité en dépenses de fonctionnement (P059O011).

2) Secteur Finances (programme P017)

En recettes :

➤ **Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour**

Une recette prévisionnelle estimée à 460 000 € (contre 960 000 € en 2020), en section de fonctionnement, devrait être recouvrée en 2021 grâce à la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (P017O006).

Dans le cadre du plan de relance, l'exonération de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour sera étudiée.

III/ POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

A/ Orientations générales

Suite au déconfinement au printemps dernier, le Massif Vosgien avait accueilli un public venu en masse durant toute la saison estivale : besoin de nature, d'air frais et de liberté.

Avec l'enneigement exceptionnel qui est apparu, l'ensemble des stations de notre massif alsacien doivent faire face à un phénomène de saturation. Ce phénomène a conduit l'ensemble des acteurs à se coordonner avec l'Etat à l'échelle de la CeA et à l'échelle de chaque station, entre élus et responsables des stations, direction des routes, forces de l'ordre, brigades et secours.

Des outils de communication partagés ont également été mis en place avec ADT, les Offices de Tourisme et les syndicats mixtes de montagne pour sensibiliser les usagers, informer en temps réel de la situation et donc diffuser les flux sur des sites alternatifs le cas échéant.

La politique montagne recouvre :

- **Le soutien, dans le cadre de la politique montagne 2018-2021 (prolongée jusqu'en 2025) aux quatre syndicats mixtes (SM) de montagne**, dont la CeA est membre :
 - SM du Lac Blanc,
 - SM de la Vallée de Munster Hautes-Vosges,
 - SM du Markstein Grand Ballon,
 - SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Axes stratégiques de la politique montagne :

- inscrire la politique touristique de montagne et le développement des sites dans une logique d'activités « 4 saisons » et de stations vallées en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (ADT, Offices de Tourisme, socioprofessionnels, ...),
- positionner les stations des quatre syndicats mixtes dans l'offre touristique globale à l'échelle de l'Alsace et du Massif des Vosges en lien avec les autres filières touristiques : châteaux, œnotourisme, itinérance, vélo, ... et faire de la politique montagne un des axes majeurs du schéma touristique interdépartemental de la Destination Alsace 2017-2021,
- qualifier l'offre par la mise en place d'équipements et de services de qualité adaptés à la demande de la clientèle, en particulier la clientèle « famille » (Massif des Vosges en famille, Label « famille plus ») et la clientèle « seniors actifs »,
- maintenir un équilibre entre aménagement des territoires de montagne et protection de la nature,
- favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile pour améliorer la couverture en montagne et en particulier sur les stations, afin de répondre aux modifications des modes de consommation (applications mobiles, ...).

➤ **Le Champ du Feu et le massif du Champ du Feu**, avec notamment :

- La démarche pluriannuelle de projets au Champ du Feu sous maîtrise d'ouvrage de la CeA, comprenant la réalisation d'un stade nordique 4 saisons aux Myrtilles, la restructuration du secteur de la Rothlach en pôle d'activités et de loisirs 4 saisons, la modernisation-restructuration du domaine nordique du Champ du Feu, l'évolution du patrimoine bâti de la Serva (Chalet du Champ du Feu et Chalet de Secours) pour un fonctionnement à l'année autour d'un projet pédagogique en cours de construction.
- Un soutien apporté aux collectivités et acteurs socio-professionnels du massif du Champ du Feu à travers les contrats départementaux, comprenant l'aménagement d'une liaison éco-ludique de la Vallée de Villé au Champ du Feu, l'aménagement de liaisons cyclables et de parcours ludiques de la Climontaine, la création d'un sentier ludique et pédagogique au Col de Steige et la réalisation d'une étude de stratégie touristique à l'échelle du massif du Champ du Feu : objectif d'inscrire le massif comme territoire d'accueil 4 saisons.

Un programme pluriannuel d'investissements a été élaboré en concertation avec les partenaires financiers, à hauteur de 7 630 000 € au total. Les crédits correspondants sont indiqués pour mémoire car ils sont inscrits au BP 2021 à la Direction des Bâtiments, de l'Immobilier et des Moyens Généraux.

L'année 2021 prévoit de :

- poursuivre la modernisation-restructuration du domaine nordique du Champ du Feu (secteur Serva : 300 000 €),
- finaliser l'étude de maîtrise d'œuvre du stade nordique des Myrtilles et les études complémentaires (200 000 €),
- rénover l'intérieur du Chalet de Secours de la Serva (200 000 €).

➤ **La Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020 et la Stratégie Touristique du Massif des Vosges 2020-2022.** Les prochains Schéma et Convention de Massif sont en préparation pour une mise en œuvre attendue en 2021, avec comme axe central le réchauffement climatique et la préservation des ressources naturelles (forêt, eau). La nouvelle programmation FEDER-FSE 2021-2027 est également en cours de rédaction.

➤ **Le réaménagement du Col de la Schlucht**, dont l'objectif est le développement économique et touristique du site. Celui-ci jouxte notamment le domaine nordique des Trois Fours (SM Vallée de Munster).

Ce site emblématique du Massif des Vosges a été réaménagé pour en faire un site touristique quatre saisons proposant notamment des départs de sentiers de randonnée pédestre renommés, des activités hivernales, de la restauration et de l'hébergement.

La CeA participe à hauteur de 1 M€ à ce projet qui a consisté notamment à :

- déplacer la route départementale et réorganiser les espaces
- restructurer le bâti avec la construction d'un bâtiment d'accueil « le Tétras » qui héberge un pôle d'accueil touristique, un lieu ludique et pédagogique de découverte du site, un point de restauration, une boutique de produits du terroir et de souvenirs.

Un montant de 500 000 € reste à verser en 2021.

➤ **La Station de Wangenbourg-Engenthal** avec le projet de Trail Center.

Le projet vise à réaliser à Wangenbourg le premier « Trail Center » ludique et pédagogique en France à rayonnement européen :

- assurer la transmission et l'enseignement des activités de pleine Nature :
- permettre le partage de l'expérience « nature et sport »
- qualifier la pratique du « vélo » existante en aménageant une offre leader
- disposer d'un Trail Center ludique et pédagogique, entre Alsace et Vosges.

Par ailleurs, la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble a engagé la reconversion de ses stations de moyenne-montagne (Wangenbourg-Schneeberg) via le développement 4 saisons d'activités de pleine nature et de bien-être.

Afin de générer une dynamique nouvelle, le projet prévoit :

- d'inscrire ce territoire dans un réseau « Destinations et d'Excellence » en matière de développement maîtrisé des sports de nature
- de faire de Wangenbourg un site Pilote ayant un effet levier pour développer de nouveaux projets de sports de nature
- à l'échelle du Massif des Vosges, construire un projet d'attractivité et l'articuler avec d'autres sites touristiques (Champ du Feu, La Petite-Pierre, Plobsheim...).

Le projet consiste à construire à Wangenbourg un bâtiment d'accueil en entrée de site, favorisant sa visibilité : un « Lieu de vie » / « Camp de base » de l'activité « Trail Center » dédiée à la pratique du vélo avec des services variés.

En prolongement du bâtiment, le projet prévoit d'aménager un espace dédié au VTT « trail center » proposant des zones d'initiation, des parcours sécurisés de VTT cross-country, deux pumptracks (Wangenbourg et Wasselonne).

➤ **Une étude de gouvernance des sites de montagne**

Une réflexion pourrait être engagée sur une nouvelle gouvernance des sites de montagne pour optimiser la gestion dans le cadre notamment d'une mutualisation des moyens.

Il conviendra également de préparer l'avenir à travers :

- une stratégie touristique globale adaptée aux enjeux que la crise aura d'autant plus soulignés : la gestion des flux (surfréquentation), la recherche par la clientèle d'un tourisme responsable, de sens et d'expérience, plus proche de la nature, synonyme d'authenticité,

- la définition d'une politique d'équipements adaptés à ces enjeux et permettant un modèle économique équilibré et optimisé.

B/Objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

| | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021/ BP 2020 (€) | BP 2021/ BP 2020 (%) | AP/AE nouvelles |
|----------------------------|------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 807 940 | 862 940,00 | 55 000,00 | 6,81% | 100 000 |
| Dépenses d'investissement | 1 443 307 | 1 505 989,50 | 62 682,50 | 4,34% | 305 000 |
| Total dépenses | 2 251 247 | 2 368 929,50 | 117 682,50 | 5,23% | 405 000 |

La politique montagne constitue un secteur à part entière, auquel correspond le programme P061.

Pour 2021, cette politique mobilisera les crédits suivants :

- Section fonctionnement :
 - En dépenses : 862 940 € de crédits de paiement et une autorisation d'engagement nouvelle de 100 000 €
- Section investissement :
 - En dépenses : 1 505 989,50 € de crédits de paiement et une autorisation de programme nouvelle de 305 000 €.

En dépenses :

- **Participations statutaires au fonctionnement des syndicats mixtes de montagne (P061O003) et subventions au déneigement (P061O006)**

Les aides au fonctionnement pour 2021 seraient les suivantes :

| Syndicats mixtes | Participation statutaire | Déneigement |
|------------------------------|--------------------------|---|
| SM du Lac Blanc | 150 000 | Enveloppe à répartir au prorata des dépenses justifiées |
| SM de la Vallée de Munster | 150 700 | |
| SM du Markstein/Grand-Ballon | 248 900 | |
| SMIBA | 204 400 | |
| TOTAL | 754 000 | 30 740 |
| | 784 740 | |

Pour mémoire, les crédits d'investissement du Champ du Feu sont inscrits au budget de la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux.

➤ **Etude de gouvernance des sites de montagne** (P061O019)

Pour la réalisation de cette étude, un crédit de paiement de 50 000 € et une autorisation d'engagement de 100 000 € sont sollicités pour 2021, en dépenses de fonctionnement.

➤ **Cotisation ANEM** (P061O002)

L'ANEM a vocation à représenter l'ensemble des communes et régions de montagne face aux pouvoirs publics français et européens, afin de présenter un ensemble uni, de peser davantage et d'obtenir des décisions favorables et adaptées aux territoires montagnards, par la prise en compte des intérêts spécifiques qu'ils représentent. La CeA est membre de cette association et verse chaque année une cotisation.

Pour la section de fonctionnement, en dépenses, un crédit de 8 200 € est sollicité.

➤ **Protection civile 67** (P061O017)

L'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin assure la sécurité hivernale sur la station du Champ du Feu.

Pour la section de fonctionnement, en dépenses, un crédit de 20 000 € est sollicité pour soutenir cette association.

➤ **Aménagement et équipement des stations de montagne** (P061O001 et P061O005)

Les opérations d'investissement des syndicats mixtes de montagne sont détaillées dans le tableau ci-dessous et nécessitent l'inscription d'une autorisation de programme de 305 000 € et d'un crédit de paiement de 1 005 989,50 €.

| Opérations | AP 2021 (€) | CP 2021 (€) | Observations |
|---|--------------------|---------------------|------------------------|
| Investissements courants annuels | 55 000 | 55 000 | |
| SM du Lac Blanc | | 20 000 | Financement statutaire |
| SM de la Vallée de Munster | | 10 000 | |
| SM du Markstein/Grand-Ballon | | 10 000 | |
| SMIBA | | 15 000 | |
| Opérations 2018 des syndicats mixtes | | 209 788 | Conventions en cours |
| Opérations 2019 des syndicats mixtes | | 250 000 | Conventions en cours |
| Opérations 2020 des syndicats mixtes | | 250 000 | Conventions en cours |
| Bâtiment d'accueil SM Markstein/Grand Ballon | | 241 201,50 | |
| SMIBA | 250 000 | | |
| Total | 305 000 | 1 005 989,50 | |

➤ **Réaménagement col Schlucht** (P0610004)

Les travaux de réaménagement du Col de la Schlucht, sous maîtrise d'ouvrage du Département des Vosges, se sont achevés en 2020. Le Département du Haut-Rhin a contribué à hauteur de 1 M€ aux investissements en faveur de ce site emblématique, pour les opérations routières situées sur le Haut-Rhin et pour la réhabilitation du bâtiment du Tétrás, qui accueille un centre d'interprétation, un pôle d'accueil touristique, une brasserie, un magasin de souvenirs, etc.

Une convention de financement a été engagée en 2020 entre les deux Départements.

Pour la section d'investissement, en dépenses, un crédit de paiement de 500 000 € est sollicité, correspondant au solde de la subvention de 1 M€.

Pour les politiques en faveur de l'Attractivité, du Tourisme et de la Montagne, les crédits sollicités sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

| | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021 / BP 2020 (€) | BP 2021 / BP 2020 (%) | AP/AE nouvelles |
|------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 10 908 150,88 | 11 685 488,08 | 777 337,20 | 7,13% | 200 000 |
| Dépenses d'investissement | 6 234 116,65 | 4 603 145,50 | -1 630 971,15 | -26,16% | 314 000 |
| Total dépenses (A) | 17 142 267,53 | 16 288 633,58 | -853 633,95 | 4,98% | 514 000 |
| Recettes de fonctionnement | 949 438,00 | 489 438,00 | -460 000,00 | -48,45% | 0 |
| Recettes d'investissement | 135 000,00 | 75 000,00 | -60 000,00 | -44,44% | 0 |
| Total recettes (B) | 1 084 438,00 | 564 438,00 | -520 000,00 | -47,95% | 0 |
| Dépenses nettes (A-B) | 16 057 829,53 | 15 724 195,58 | -333 633,95 | -2,08% | |

En conclusion, je vous propose :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique de l'Attractivité,
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 466 398 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 3 097 156 € et un total d'autorisation de programme de 9 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 29 438 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 75 000 €,

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique du Tourisme :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 356 150,08 € et un total d'autorisation d'engagement de 100 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 460 000 €,

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique de la Montagne,
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 862 940 € et un total d'autorisation d'engagement de 100 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 505 989,50 € et un total d'autorisation de programme de 305 000 €,

- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2 et 3 du présent rapport,

- ❖ Donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY